

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE ARBRISSEL
1 Espace Pierre et Marie Curie
35130 ARBRISSEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
07 SEPTEMBRE 2026**

Date de la convocation

01/09/2026

Date d'affichage

01/09/2026

Nombre de conseillers

VOTANTS : 11

PRESENTS : 11

EN EXERCICE : 11

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à 20h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Thomas BARDY, Maire d'Arbrissel

Etaient présents : Thomas Bardy, Maire, Pascal Peurois, 1^{er} Adjoint, Gisèle Froc, Jérôme Lemarié, Aline Beusquart, Vincent Bertin, Fanny Jouault, Angélique Lanzéré, Olivier Simon, Charlène Gérard, Julien Charron formant la majorité des membres en exercice,

Etaient excusés :

Gisèle FROC a été élue secrétaire.

Objet n°2025 09 02: Assainissement non collectif : révision de la taxe puits – exercice 2027

Monsieur le Maire :

☞ rappelle au conseil municipal la délibération en date du 08 septembre 2025 (objet n°2025_09_02),

☞ propose la participation pour l'exercice 2027 :

☞ une partie fixe d'un montant de 120 € par an et par foyer,

☞ une partie variable calculée par personne et par foyer sur la base d'une consommation moyenne de 25 m³ dont le montant s'élève à 1,60 € le m³ (cette consommation est sollicitée par les services de Véolia, en raison de la convention conclue avec cet organisme).

Le recouvrement est effectué au moyen de l'émission d'un titre de recette auprès des propriétaires concernés.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

☞ décide à l'unanimité l'application des tarifs destinés aux usagers détenant un puits et bénéficiant de l'assainissement collectif pour l'exercice 2027 comme suit :

➤ une participation fixe de 110 €, par an et par foyer,

➤ une participation variable s'élevant à 1.60 €/m³ dont l'estimation s'élève à 25 m³ par personne et par foyer,

☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.

Le Maire,

Pour extrait conforme,

Le secrétaire,

